

Objectifs

- Promouvoir le patrimoine industriel (matériel et immatériel) du Vimeu
- Donner la parole aux jeunes quant à l'avenir du territoire
- Renforcer l'attachement des jeunes au territoire et favoriser leur projection sur celui-ci
- Permettre un partage des expériences et savoirs entre les générations
- Renouer avec l'héritage cinématographique de la commune

Maître d'ouvrage : Ville de Friville-Escarbotin**Niveau de priorité** : Fort**Partenaires à associer**

- Communauté de Communes du Vimeu / ANCT / DRAC / Département
- Lycée Industriel du Vimeu et résidence Joseph Petit
- Musée des Industries du Vimeu
- PNR, CCI, CMA
- CNC

Description de l'action et outils

Cette action vise la réalisation d'un court métrage documentaire valorisant l'industrie à Friville-Escarbotin et dans le Vimeu : son passé, son présent et son futur, en co-création entre élèves du lycée du Vimeu et seniors frivillois.

Cette action phare de la stratégie de revitalisation est à mettre en lien avec les actions portant sur le réaménagement de la friche Bricard (I.1) et sur le soutien à la mise en œuvre de la stratégie touristique locale (III.2), afin de créer une synergie entre ces actions et de travailler à la concordance de leurs phasages respectifs.

A titre d'exemple, le court-métrage pourrait être diffusé et partagé :

- lors d'un évènement de cinéma en plein air organisé sur le terrain de la friche Bricard, à l'occasion d'une étape clé du projet de réaménagement de celle-ci;
- à l'occasion de parcours commentés sur l'histoire industrielle du Vimeu organisé dans le cadre de l'action III.2
- en continu au sein du nouveau musée des Industries du Vimeu après la relocalisation de celui-ci et à l'occasion de son inauguration
- lors des portes ouvertes du Lycée du Vimeu

Aides existantes

Nom de l'aide	Porteur(s) de l'aide	Nature de l'aide	Critères d'éligibilité	Calendrier
<u>Faire découvrir des lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs collections aux jeunes et à leurs familles à travers une pratique artistique</u>	Ministère de la Culture / ANCT	Appel à projets (AAP) / Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Subvention (max : 80%)	Être co-construit entre professionnels de différentes disciplines : médiateurs des patrimoines, artistes professionnels, acteurs de l'enfance et de la jeunesse, du secteur public ou de l'éducation populaire, etc. reposer sur un partenariat impliquant au moins un service ou une structure patrimoniale : le partenaire patrimonial est pleinement associé à l'élaboration et à la réalisation du projet. Deux services différents d'une même collectivité, patrimoine et jeunesse, peuvent par dérogation être considérés comme partenaires. reposer sur plusieurs financements (État, collectivités territoriales, mécénat...).	Aide ponctuelle

Calendrier estimatif

- Lancement du projet pédagogique : rentrée scolaire 2024
- Finalisation du court-métrage : fin d'année scolaire 2024
- Diffusion : à partir de 2025

Enveloppe financière estimative

- A définir suivant l'ambition du projet

Objectifs

· Faciliter la mise en œuvre de la stratégie touristique à l'échelle des « 3F » développée dans le Schéma touristique du territoire (SADT), soit :

■ Développer et organiser une offre de loisirs et de tourisme de proximité permettant de profiter des flux touristiques générés dans les espaces périphériques, en particulier du « cœur Baie de Somme »

■ Etudier notamment les potentialités de développement de nouvelles formes de tourisme de découverte économique et des savoir-faire, en lien étroit avec la Vallée de la Bresle, à l'offre et au potentiel important dans ce domaine

■ Plus spécifiquement jouer sur l'histoire et la sociologie de ce territoire industriel resté néanmoins très rural pour mettre en œuvre une stratégie identitaire originale, mariant « tourisme vert » et découverte du patrimoine industriel.

Maîtres d'ouvrage : Ville de Friville-Escarbotin

Niveau de priorité : Fort

Partenaires à associer

- Communauté de Communes du Vimeu
- 2 autres communes du pôle « 3 F »
- UIMM Vimeu
- Lycée Industriel du Vimeu et résidence Joseph Petit
- PNR, CCI, CMA
- Acteurs privés du tourisme local

Description de l'action et outils

Cette fiche action cible :

· En premier lieu, le développement d'un tourisme qui s'appuie sur la notion de « Trajectoire industrielle et artisanale du Vimeu ». Il s'agit de proposer des interventions permettant de faire le lien entre :

■ un passé industriel florissant ;

■ un territoire industriel et artisanal aujourd'hui dynamique mais confronté aux questions prégnantes du devenir riches industrielles et de la rapidité de l'évolution des process industriels ;

■ un territoire qui doit dès à présent anticiper son avenir industriel et économique.

Il est ainsi visé :

1 La relocalisation du musée des Industries du Vimeu

Il s'agit de définir les besoins précis pour cette relocalisation (surface, accessibilité..) et ainsi d'identifier les locaux les plus propices pour accueillir la collection du musée et permettre à terme une ouverture permanente au public.

Pistes de relocalisation :

- dans un premier temps, dans les locaux libres voisins de l'ex CAJ
- À plus long terme, sur le site Bricard réaménagé

2 La mise en place d'un parcours pédagogique « Patrimoine Industriel et artisanal »

Ce parcours devra permettre la valorisation et communication autour des différentes entreprises industrielles et artisanales (menuiseries, entreprise de fabrication d'objets en bois, entreprise de fabrication de meuble, élaboration de produits alimentaires...) de la commune.

→ **Outils** : Aide en ingénierie technique de la CMA « Développer et mettre en valeur le tourisme artisanal sur votre territoire »

3 La création d'un projet culturel intergénérationnel autour du patrimoine industriel

Cf. action III.1

· D'autre part, cette action vise la valorisation le patrimoine paysager et naturel du territoire et une plus grande accessibilité de celui-ci pour toutes et tous : amélioration des continuités douces vers le centre-bourg et valorisation du socle paysager et agricole.

Cf. action III.3.



Calendrier prévisionnel

- Relocalisation du musée des Industries du Vimeu : ex-CAJ (court terme) puis site Bricard (moyen terme)
- Mise en place d'un parcours pédagogique « Patrimoine Industriel et artisanal »: ouverture du parcours courant 2024 et enrichissement progressif des renseignements sur les bâtiments grâce à l'Atlas paysager et patrimonial
- Création d'un projet culturel intergénérationnel autour du patrimoine industriel : lancement/réalisation 2024/2025
- Valorisation le patrimoine paysager et naturel du territoire : cf. action **III.3**.

Enveloppe financière estimative

- Relocalisation du musée des Industries du Vimeu : à définir pour site Bricard
- Mise en place d'un parcours pédagogique « Patrimoine Industriel et artisanal »: réalisation en interne services de la Ville, en lien avec fiche **II.4**
- Création d'un projet culturel intergénérationnel autour du patrimoine industriel : à définir suivant ambition du projet
- Valorisation le patrimoine paysager et naturel du territoire : cf. action **III.3**.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 080-200070944-20231024-CONV_OR2_2023-CC



Objectifs

- Mettre en œuvre la stratégie du Schéma Directeur Cyclable du Vimeu en cours d'élaboration et travailler les continuités cyclables en lien avec les vélo-routes et circuits existants, ainsi qu'avec les sites naturels d'intérêt.
- Réactiver l'utilisation des chemins agricoles et constituer un maillage piéton à grande échelle, à usage de loisir et de tourisme
- Favoriser l'implantation d'un loueur/réparateur de vélo en centre-bourg

Maîtres d'ouvrage

- Communauté de Communes du Vimeu
- Ville de Friville-Escarbotin

Niveau de priorité

Moyen

Partenaires à associer

- Etat / Département / Région
- ADEME / Cerema / PNR / BS3V / Territoires d'industrie
- Vélo-route / Voie verte

Description de l'action et outils

Au-delà des apports futurs du [club des villages-courtils du Vimeu](#) ouvert en 2023 par le PNR, cette action pourra s'appuyer sur :

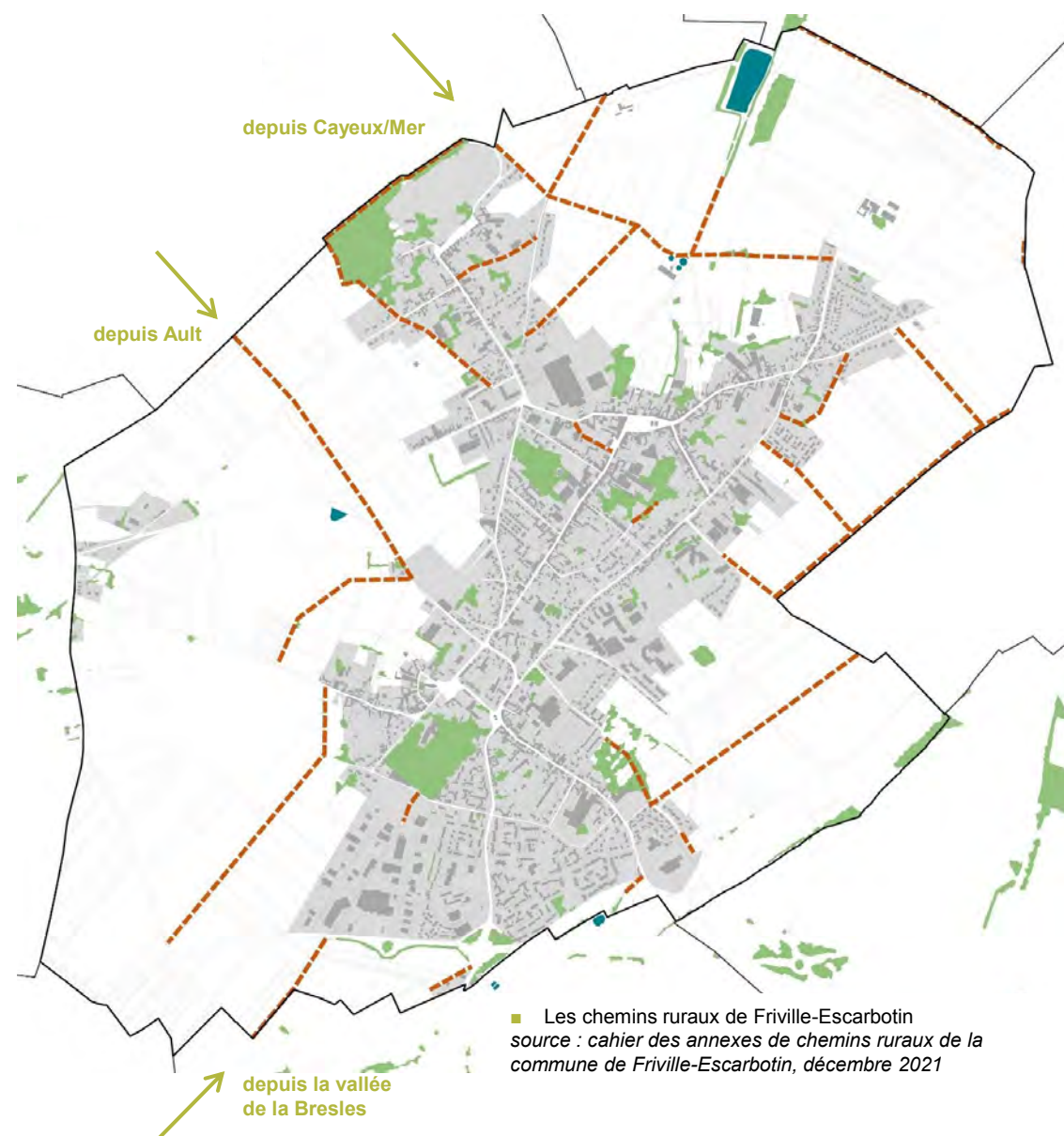
1 L'amélioration des continuités cyclables et la facilitation de la pratique du vélo

Cette amélioration consistera d'une part en la déclinaison opérationnelle du Schéma Directeur Cyclable du Vimeu à venir et de l'action B.2 du PCAET.

D'autre part, il sera prévu la création d'un local destiné à l'accueil d'un loueur/réparateur de vélo dans le projet de réaménagement de la friche Bricard (en lien avec action 1.1).

2 L'amélioration des continuités piétonnes

La réactivation des chemins ruraux pourra se faire sur la base d'un plan de réaménagement des continuités piétonnes. Les aménagements à réaliser pourront être déterminés à partir du diagnostic préliminaire des chemins ruraux historiques de la commune du document *Chemins ruraux de la commune de F-E*, déc. 2021. Une signalisation spécifique pourra être mise en place pour indiquer la présence de ces chemins et les parcours possibles, à harmoniser à terme à l'échelle de la CC du Vimeu.



Aides existantes

Nom de l'aide	Porteur(s) de l'aide	Nature de l'aide	Critères d'éligibilité	Calendrier
<u>Financer les Sentiers de Nature</u>	Etat / CEREMA	Subvention (max : 80%) - Les études et travaux d'aménagement de sentiers - Les actions pour l'accueil du public et pédagogiques - Les travaux et aménagements visant la protection de la biodiversité et des paysages	Etudes et travaux Minimum 50.000€ HT de projet	Du 1 septembre 2022 au 31 octobre 2024
<u>Financer un programme ambitieux d'aménagement cyclables</u>	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires	Subvention (max : 50%) Appel à projets (AAP) / Appel à manifestation d'intérêt (AMI)	sous réserve d'une approbation du SDC avant le 15/10/2023	Aide ponctuelle
<u>Développer le Vélotourisme</u>	ADEME	Aide financière et technique		Du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023
Aide à l'aménagement d'itinéraires cyclables sous MOA communale ou intercommunale	Département	Subvention (max. 40%) pour études et travaux Max 170 000 € HT au km A utiliser en complément de DETR / DSIL et aide Région	Projet d'aménagement qui s'inscrit dans le schéma départemental cyclable	

Calendrier estimatif

- Mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable du Vimeu : 2025
- Création d'un local de loueur/réparateur de vélo : lors de l'aménagement du site Bricard
- Travaux de réaménagement des chemins ruraux et mise en place de la signalétique : après approbation du SDC du Vimeu

Enveloppe financière estimative

- Création d'un local de loueur/réparateur de vélo : à définir dans le cadre du réaménagement du site Bricard
- Travaux de réaménagement des chemins ruraux : à définir
- Production et mise en place de la signalétique : environ 8 000 € pour une dizaine de plots

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
 Reçu en préfecture le 24/11/2023
 Publié le 24/11/2023
 ID : 080-200070944-20231024-CONV_OR2_2023-CC

Référence

BRAILLY-CORNEHOTTE & NOYELLES-EN-CHAUSÉE

tour de haie des villages-courtils - 10,1 km

Chemin de tour de haie

Pâturage au centre du bourg

La «ruelle cailloux» donne sur des pâturages au cœur du village

1/30 000ème

GUESCHART

tour de haie des villages-courtils - 6 km

Depuis les prairies au centre du village, on aperçoit le clocher élancé de Gueschart

Les prairies au cœur du village sont encore largement maintenues

Sur le rebord de plateau, Gueschart est à la limite entre la vallée de l'Authie et le plateau du Ponthieu, L'alignement d'éoliennes décrit une limite géographique

1/30 000ème

■ Extrait de « l'essentiel, les villages-courtils », PNR Baie de Somme Picardie maritime

Références

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
 Reçu en préfecture le 24/11/2023
 Publié le 24/11/2023
 ID : 080-200070944-20231024-CONV_OR_T2_2023-CC

